

Le Vatican s'attaque aux excès de la finance

Par Nicolas Senèze, envoyé spécial permanent à Rome, le 17/5/2018 à 05h48

La Congrégation pour la doctrine de la foi et le Dicastère pour le développement humain intégral ont publié jeudi 17 mai un document sur les questions économiques et financières.

Ce texte inédit s'attaque de façon directe, vigoureuse et experte aux excès de la finance mondiale.



« Libor », « credit default swap », « titrisation », « fixing », « marchés offshore », « stakeholders »... : les termes employés dans le document *Œconomicae et pecuniariae quaestiones* publié jeudi 17 mai par le Dicastère pour le développement humain intégral et la Congrégation pour la doctrine de la foi sont loin du vocabulaire habituel de l'ancien Saint-Office.

Une charge contre « les égoïsmes et les abus » de la finance

Certes, le gardien du dogme a aussi en charge les questions de morale, mais force est de constater qu'il s'est plus intéressé, ces dernières décennies, à la sexualité ou à la bioéthique qu'aux excès de l'économie et de la finance. C'est effectivement une charge sans précédent contre « *les égoïsmes et les abus* » de la finance mondiale, qui ont atteint « *une puissance de nuisance sans égal pour la communauté* ».

« *Je ne connais pas suffisamment par cœur tous les documents de la Congrégation pour la doctrine de la foi pour dire s'il s'agit d'une première, mais il est vrai que ce thème n'a pas été très exploré* », reconnaît son préfet, Mgr Luis Ladaria Ferrer. Tout en relevant que la Doctrine sociale de l'Église parle d'économie depuis le XIX^e siècle, il concède une « *nouvelle sensibilité* » en la matière et le besoin que l'Église catholique s'exprime aussi davantage sur ces sujets.

À ses côtés, le cardinal Peter Turkson, préfet du Dicastère pour le développement intégral et signataire en 2011, quand il présidait le Conseil pontifical Justice et paix, d'une note prônant « *une autorité publique à compétence universelle* » en vue d'« *une réforme du système financier et monétaire international* ».

Les débuts avec l'encyclique *Caritas in veritate*

Le texte avait été particulièrement critiqué, y compris dans l'Église. Au sein même du Vatican, le cardinal Tarcisio Bertone, secrétaire d'État, avait demandé au cardinal Turkson de faire machine arrière.

Sans doute le contexte de l'époque n'était-il pas favorable à une telle prise de position du Vatican. L'encyclique *Caritas in veritate* de Benoît XVI, en 2009, avait certes ouvert des portes mais aussi entraîné les premières critiques sur la façon dont l'Église catholique – et en premier lieu le Vatican – gérait ses propres finances.

Certains avaient alors eu beau jeu de relever son manque de cohérence sur ces questions. Le ménage a, depuis, été fait et il est désormais plus facile pour Rome de critiquer les dérives de la finance mondiale.

Fonder théologiquement la réflexion sur la finance

« *Tout le monde était d'accord sur notre analyse, mais dès que nous avons parlé de régulation, on nous disait que c'était impossible* », raconte aujourd'hui le cardinal Turkson à qui le pape François, très offensif sur les abus du système financier, a confié en 2016 le vaste dicastère en charge de la doctrine sociale.

Celui-ci a continué le travail mais, entendant les critiques formulées en 2011, les économistes qui le conseillaient ont suggéré d'appeler en renfort la Congrégation pour

la doctrine de la foi pour mieux fonder théologiquement une réflexion qui fait appel à un corpus doctrinal aujourd'hui solide, de *Populorum progressio* de Paul VI (1969) à *Laudato si'* de François (2016), en passant par *Sollicitudo rei socialis* de Jean-Paul II (1987).

Une coopération entre dicastères

« *Coopérer entre dicastères a permis de montrer que les questions d'application touchaient au cœur de la foi et cela a entraîné une réflexion plus ample et moins spécialisée à une époque où les approches sont de plus en plus segmentées* », relève le père Bruno-Marie Duffé, secrétaire du Dicastère pour le développement humain intégral.

À ses yeux, ce texte marque une nouvelle étape d'une Doctrine sociale qui entend prendre en compte le passage d'une économie fondée sur le travail à une économie financiarisée dont le caractère « *amoral* », voire « *pervers* » et parfois durement mis en cause, du fait de l'« *inversion d'ordre entre les moyens et les fins, qui fait passer le travail de l'état de bien à celui d'"outil", et l'argent, de celui de moyen à celui de "fin"* ».

ENTRETIEN : Vatican et finance mondiale : « Nous avons besoin d'une réflexion de fond sur ce qu'est l'argent »

Partir des fondamentaux de la doctrine sociale

Et de fait, à la lecture des *Considérations pour un discernement éthique sur certains aspects du système économique et financier actuel* publiées jeudi 17 mai, on perçoit bien que les économistes ont travaillé étroitement avec les théologiens pour ancrer leur réflexion dans l'anthropologie chrétienne, partant des éléments fondamentaux de la doctrine sociale : dignité, subsidiarité, solidarité et bien commun.

« *Le document redit que l'amour du bien intégral de l'homme est la clé d'un authentique développement et que, sans une vision adéquate de l'homme, il n'est pas possible de fonder une éthique ni une pratique à la hauteur de sa dignité et d'un véritable bien* », explique Mgr Ladaria Ferrer.

« *Éliminer les aspects prédateurs et spéculatifs* »

Ce qui permet de faire repasser, avec cette fois l'onction de la Congrégation pour la doctrine de la foi, certains des thèmes les plus contestés de la note de 2011. Reconnaisant qu'« *il est naïf de croire en une autosuffisance présumée des marchés dans leur fonction d'allocation des ressources* », le document publié jeudi évoque ainsi explicitement « *l'exigence (...) d'introduire une homologation par les autorités publiques de tous les produits issus de l'innovation financière* » ou encore « *l'urgence d'une coordination supranationale entre les différentes composantes des systèmes financiers locaux* ».

« *La récente crise financière aurait pu être l'occasion de développer une nouvelle économie plus attentive aux principes éthiques et pour une nouvelle régulation de l'activité financière, en éliminant les aspects prédateurs et spéculatifs et en valorisant le service à l'économie réelle* », relève d'ailleurs *Œconomicae et pecuniariae quaestiones*

Et d'évoquer sans ambages des points extrêmement précis comme autant de liaisons dangereuses entre la gestion de l'épargne et la spéculation financière, le rôle social des entreprises, les produits financiers complexes, les systèmes bancaires parallèles ou encore la finance *offshore* et la dette.

EXTRAITS : « *Oeconomicae et pecuniariae quaestiones* » : économie mondiale, comment mettre l'éthique en pratique

Un nécessaire travail d'accompagnement et de discernement

Reste à savoir comment sera accueilli ce texte, approuvé par le pape et dont Mgr Ladaria Ferrer a rappelé qu'il relevait bien du « *magistère ordinaire* » de l'Église qui « *lie* » les catholiques. « *Les solutions proposées ne sont, bien sûr, pas un dogme de foi et ne sont pas établies de manière définitive, mais les principes qui les sous-tendent ont bien une valeur doctrinale* », relève-t-il.

« *Ce texte est-il impératif, incitatif ou indicatif ?*, interroge le père Duffé. *Évidemment, le moraliste aimerait être dans le registre du "Tu dois" mais il faut reconnaître que le véritable défi est de présenter notre réflexion à un monde où la logique d'autoproduction l'emporte sur toute autre considération.* »

Il s'attend d'ailleurs à des résistances face à ce texte. « *Un certain nombre vont être dérangés dans leurs pratiques, reconnaît-il. Certains tenteront de nous acheter par de généreuses donations, d'autres se demanderont de quoi nous nous mêlons.* » Comme pour tout document de nature morale, *Oeconomicae et pecuniariae quaestiones* nécessitera donc un travail d'accompagnement et de discernement avec les personnes.

? Le pape François contre le « fumier du diable »

« L'actuel impérialisme de l'argent présente un indéniable aspect idolâtrique. Étrangement, l'idolâtrie va toujours de pair avec l'or. Et là où il y a idolâtrie, Dieu et la dignité de l'homme fait à l'image de Dieu disparaissent. » (*30 Giorni*, janvier 2002).

« Une réforme financière qui n'ignore pas l'éthique demanderait un changement vigoureux d'attitude de la part des dirigeants politiques, que j'exhorte à affronter ce défi avec détermination et avec clairvoyance (...) L'argent doit servir et non pas gouverner ! » (*Evangelii gaudium*, § 58)

« Derrière tant de douleur, tant de mort et de destruction, on sent l'odeur de ce que Basile de Césarée (...) appelait "le fumier du diable" ; le désir sans retenue de l'argent qui commande. (...) Le service du bien commun est relégué à l'arrière-plan. Quand le capital est érigé en idole (...), quand l'avidité pour l'argent oriente tout le système socio-économique, cela ruine la société, condamne l'homme. » (Santa Cruz, 9 juillet 2015).

Nicolas Senèze, envoyé spécial permanent à Rome